

**CONTRAT D'ACCUEIL chez un(e) assistant(e) maternel(le)**

**pour l'enfant .....**

**né(e)le .....**

**contrat établi le .....**

**Signatures**

**Le père**

**La mère**

**L'assistant(e) maternel(le)**

Proposition de modèle de contrat d'accueil élaborée, en 2007, dans le cadre de la Commission départementale d'accueil des jeunes enfants du département de la Drôme.

## PARENTS ET ASSISTANT(E) MATERNEL(LE)

L'accueil est un moment important pour l'enfant, pour vous parents et pour vous assistant(e) maternel(le). Prenez le temps de faire connaissance afin d'instaurer un climat de confiance et de respect mutuel.

Dans l'intérêt de l'enfant, une cohérence éducative sera recherchée entre vous afin d'assurer une continuité dans les soins, l'éducation et la socialisation de l'enfant, mais l'assistant(e) maternel(le) n'est pas là pour remplacer les parents.

L'enfant va devoir s'adapter à deux univers, deux manières de vivre différentes et complémentaires, c'est pourquoi, vous devrez l'aider à tisser des liens en l'accompagnant dans son nouvel environnement.

Parents, soyez attentifs à la présence des autres enfants accueillis en même temps que le vôtre. N'oubliez pas que l'assistant(e) maternel(le) a une vie privée.  
De votre côté, assistant(e) maternel(le), vous êtes tenu(e) à la discrétion vis à vis des familles et des enfants.

Si vous avez des souhaits particuliers qui vous tiennent à cœur, ce contrat d'accueil est là pour les exprimer.

**Points particuliers :** .....

.....

## RYTHME DE VIE DE L'ENFANT

- ☞ Dans l'intérêt de l'enfant et dans la mesure du possible, il est souhaitable qu'une période d'adaptation d'environ 15 jours soit prévue avant l'accueil régulier. Cette période peut être modulée en fonction de chaque enfant.
- ☞ Tout au long de l'accueil, vous, parents et assistant(e) maternel(le) consacrerez régulièrement un temps d'échange sur le quotidien de l'enfant.

### L'arrivée chez l'assistant(e) maternel(le):

- ☞ C'est un moment privilégié et particulier pour chaque enfant.
- ☞ Pour lui permettre de se sentir accueilli, prenez le temps, la séparation sera plus facile.

### Le sommeil:

- ☞ Un sommeil de qualité est indispensable au bon développement de l'enfant. Les instants de repos doivent être pris dans un lieu habituel et adapté.
- ☞ C'est un besoin qui varie d'un enfant à l'autre et en fonction de l'âge. Il est important de tenir compte des rythmes et des rites particuliers à chaque enfant.

Habitudes de l'enfant : .....

.....

Les parents fournissent .....

.....

L'assistant(e) maternel(le) fournit .....

.....

### Les repas:

- ☞ Le repas est un temps fort de l'accueil de l'enfant. Il doit être un moment de détente, de plaisir et de convivialité.
- ☞ C'est un temps fort d'apprentissage.

Les repas seront fournis par les parents  l'assistant(e) maternel(le)

Souhaits particuliers des parents : .....

.....

### **L'apprentissage de la propreté :**

- ☞ L'apprentissage de la propreté est lié au développement psychomoteur de l'enfant : son acquisition est variable d'un enfant à l'autre.
- ☞ L'apprentissage doit se faire avec souplesse et en étroite collaboration entre vous.

### **Les activités :**

- ☞ L'épanouissement d'un enfant est lié à la qualité des rencontres et des activités qui lui sont offertes dès le plus jeune âge.
- ☞ Assistant(e) maternel(le), vous serez attentif(ve) à proposer des activités et des jeux appropriés à l'âge et au développement propre de l'enfant.
- ☞ Toute activité doit être source de plaisir.
- ☞ Offrez des possibilités d'expression par le langage, le dessin, la musique, la lecture...
  
- ☞ Dans tous les cas, assistant(e) maternel(le), vous devez tenir compte des valeurs morales et culturelles des familles et des enfants accueillis.

### **Grandir :**

- ☞ Dès les premiers mois de sa vie, le jeune enfant cherche à acquérir les capacités lui permettant d'explorer par lui-même son environnement.
- ☞ Parents et assistant(e)maternel(le), vous vous emploierez à favoriser son autonomie en lui permettant de faire des expériences.
- ☞ Curieux et intrépides, les enfants n'ont pas conscience du danger, ils bravent les interdits. Soyez vigilants afin qu'il ne prenne pas de risques inutiles.

**Autorisation de fréquenter d'autres lieux d'accueil qui contribuent à la socialisation et à l'éveil de l'enfant :**

Les parents autorisent l'assistant(e) maternel(le) à se rendre avec l'enfant :

- au relais assistant(e)s maternel(le)s : **Oui**  **Non**
- dans les parcs, bibliothèques, ludothèques, cinémas : **Oui**  **Non**
- à des spectacles destinés aux enfants : **Oui**  **Non**

**Acceptez-vous que l'assistant(e) maternel(le) se rende avec votre enfant :**

- dans les magasins (courses, marché....) : **Oui**  **Non**
- autres (à préciser) : **Oui**  **Non**

**Photos :**

Les parents autorisent l'assistant(e) maternel(le) à prendre leur enfant en photo : **Oui**  **Non**

Les parents autorisent à exposer ces photos dans le cadre d'animations sur la petite enfance : **Oui**  **Non**

**Transport de l'enfant :**

☞ L'assistant(e) maternel(le) doit déclarer à sa compagnie d'assurance automobile l'utilisation de son véhicule dans le cadre de sa profession.

Les parents autorisent l'assistant(e) maternel(le) à circuler dans son véhicule personnel avec l'enfant : **Oui**  **Non**

- pour tout déplacement : **Oui**  **Non**
- pour se rendre à l'école : **Oui**  **Non**
- pour les déplacements suivants : .....

Fait à Signature du père	le Signature de la mère
-----------------------------	----------------------------

**Animaux domestiques :**

Animaux présents : .....

Contact autorisé par les parents uniquement en présence de l'assistant(e) maternel(le) : **Oui**  **Non**

**Départ de chez l'assistant(e) maternel(le) :**

☞ Comme l'arrivée, le départ est un moment chargé en émotions que l'enfant a du mal à gérer. Content de retrouver ses parents, il a aussi du mal à quitter ses activités et les petits copains. Parents et assistant(e) maternel(le), vous pouvez l'aider à partir en échangeant lors de ce moment particulier.

**Autres personnes que les parents autorisées à venir chercher l'enfant chez l'assistant(e) maternel(le) :**

Mme, Mr, Melle : .....  
Adresse : .....

Mme, Mr, Melle : .....  
Adresse : .....

**Dans la mesure du possible, les parents préviendront l'assistante maternelle à l'avance.**

**Surveillance de l'enfant :**

L'assistant(e) maternel(le) ne doit jamais laisser un enfant seul. En cas d'urgence, les parents l'autorisent à confier pour une courte durée l'enfant à :

- un(e) autre assistant(e) maternel(le) agréé(e) : **Oui**  **Non**   
nom de l'assistant(e) maternel(le) :  
téléphone :
  
- un membre de la famille de l'enfant : **Oui**  **Non**   
nom de la personne :  
téléphone :
  
- une halte-garderie : **Oui**  **Non**   
coordonnées :
  
- autre solution envisagée : .....

Fait à Signature du père	le Signature de la mère
-----------------------------	----------------------------

## Santé de l'enfant

Les parents s'engagent à fournir à l'assistant(e) maternel(le) tous les renseignements d'ordre médical nécessaires à la prise en charge de l'enfant ainsi qu'un exemplaire des ordonnances ou protocole du médecin.

☞ Les médicaments :

Ils seront administrés par l'assistant(e) maternel(le) uniquement sur présentation de l'ordonnance du médecin.

☞ Le carnet de santé :

Il pourra être remis à l'assistant(e) maternel(le) si les parents le désirent. A défaut, les parents remettront une fiche de renseignements médicaux accompagnée de la photocopie des pages concernant les vaccinations à jour.

☞ La maladie déclarée chez l'assistant(e) maternel(le) :

En cas d'accident ou de maladie, l'assistant(e) maternel(le) est tenue d'avertir les parents.

- Lorsqu'elle ne peut pas les joindre, les parents autorisent l'assistant(e) maternel(le) à faire appel au médecin de famille :

Oui  Non

Si oui, nom du médecin :

Téléphone :

- En cas d'indisponibilité du médecin de famille, les parents autorisent l'assistant(e) maternel(le) à faire appel au médecin de son choix :

Oui  Non

☞ Maladie nécessitant une prise en charge particulière : Il est impératif que les parents en informent l'assistant(e) maternel(le).

L'assistant(e) maternel(le) s'engage à respecter le protocole établi par le médecin.

☞ Maladie contagieuse :

L'assistant(e) maternel(le) est tenue d'informer les parents si son enfant ou un des enfants accueillis présente une maladie contagieuse.

- L'assistant(e) maternel(le) accepte d'accueillir les enfants malades :

Oui  Non

Fait à	le
Signature du père	Signature de la mère

## URGENCES

En cas d'urgence, l'assistant(e) maternel(le) fera appel aux secours :

SAMU : 15

Pompiers : 18

### **Autorisation d'intervention en cas d'urgence :**

Monsieur, Madame : .....  
parents de l'enfant ..... né(e) le : .....  
autorisent l'assistant(e) maternel(le) à prendre toute mesure nécessaire en cas d'urgence.

### **L'assistante maternelle préviendra les parents dans les plus brefs délais.**

Dans la mesure du possible, les parents désirent que leur enfant ..... soit évacué vers l'équipe médicale :

du centre hospitalier, nom : .....  
Adresse : .....

de la clinique, nom : .....  
Adresse : .....

Coordonnées des personnes à contacter en cas d'indisponibilité des parents :

Monsieur, Madame : .....  
Adresse : .....  
Téléphone : .....

Fait à  
Signature du père

le  
Signature de la mère